

LICENCE L2 PPPE

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION INITIALE

➤ **DOMAINE Sciences humaines et sociales**

➤ **MENTION Sciences de l'éducation**

Responsable Pédagogique Lycée Léon Blum : Mme Bénédicte DUHAMEL

Responsable Pédagogique UPEC: Mme Aksel KILIC

Gestionnaire de scolarité: M. Mike JEAN-FRANCOIS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024
Édition de juillet 2023



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR des Sciences de l'éducation,
sciences sociales et Staps

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

<u>1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education</u>	3
<ul style="list-style-type: none">• 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires• 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles• 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence	
<u>2. Les modalités d'admission</u>	5
<ul style="list-style-type: none">• 2.1 - 1^{ère} modalité : commission d'admission• 2.2 - 2^{ème} modalité : Validation d'Acquis et d'Expérience Professionnelle (VAEP)	
<u>3. Les dispositions générales de la Licence</u>	6
<ul style="list-style-type: none">• 3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus• 3.2 - Modalités de réorientation des étudiants• 3.3 - Contrôle de l'assiduité• 3.4 - Epreuves de remplacement• 3.5 - Calendrier et organisation des deux sessions• 3.6 - Report de notes de 1^{ère} session• 3.7 - Durée de conservation des acquis• 3.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement• 3.9 - Distinctions (attribution d'une mention)• 3.10- Lutte contre le plagiat• 3.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales• 3.12- Allègements de formation• 3.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale• 3.14 - Règles de la communication par mail	

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

<u>4. Les modalités d'inscription pédagogique</u>	11
<u>5. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC</u>	12
<ul style="list-style-type: none">• 5.1: Le calendrier de la licence 2022/2023<ul style="list-style-type: none">➤ 5.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres• 5.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité<ul style="list-style-type: none">➤ 5.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité➤ 5.2.2 - Coordonnées des responsables pédagogiques de la licence et des parcours➤ 5.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.• 5.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants• 5.4: Vie universitaire et règlement intérieur<ul style="list-style-type: none">➤ 5.4.1 - Vie universitaire : comportement général➤ 5.4.2 - Ordre intérieur	

- 5.4.3 - Discipline universitaire
- **5.5: Contacter les enseignants de la licence**
- **5.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil**
 - 5.6.1 - Les différents services de l'université
 - 5.6.2 - Plan d'accès à l'université
 - 5.6.3 - Plan d'accès aux différents sites

6. Le programme de la licence : UE et ECUE **21**

- Enseignements du semestre 3 (UE 7 à 10)
- Enseignements du semestre 4 (UE11 à 13)

7. Contenus détaillés des enseignements **24**

- Semestre 3 (parcours EE et ISIF)
- Semestre 4 (parcours EE et ISIF)

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique.

Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social.

Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études (Master, Doctorat).

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...).
- les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...).
- les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...).
- les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...).

2. LES MODALITES D'ADMISSION

1^{ER} CAS : SONT ADMIS DE PLEIN DROIT :

Les étudiants ayant validé leur première année de L1 Sciences de l'Education.

← Sont admis en L2 conditionnelle les étudiants ayant validé au moins un des deux semestres et obtenu au minimum 8/20. Dans ce cas les étudiants devront rattraper les ECUE (Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement) non validés.

2^{EME} CAS : SONT ADMIS SUR DOSSIER PAR DECISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

← Les étudiants ayant validé une première année de L1 autre que Sciences de l'éducation peuvent candidater et être admis après étude de leur dossier de candidature.

← Les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+1 : BTS, DUT, DPC délivré par le CNAM, et autres diplômes. Les étudiants concernés doivent candidater entre début avril et fin juin par le biais de l'application E-candidat sur le site internet de l'UPEC (<https://ecandidat-gest.u-pec.fr>).

3^{EME} CAS : ADMISSION PAR VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (V.A.E)

← Les personnes ne justifiant d'aucun des diplômes mentionnés ci-dessus mais ayant un parcours professionnel de trois ans minimum dans le champ professionnel de l'éducation peuvent intégrer la Licence 2 selon certaines conditions.

Les dossiers permettant de juger si le niveau est comparable à BAC+1 devront être retirés auprès du Service Commun d'Education Permanente et des Partenariats d'Entreprises (SCEPPE). Les candidats pourront bénéficier de conseils et d'accompagnement en contactant le SCEPPE à l'adresse suivante :

61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 41 78 48 03
fc-sceppe@u-pec.fr

3. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

3.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : lors de Travaux Dirigés (TD), sous forme d'oraux, par la remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage des Ecue non validés lors des deux premiers semestres est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, a toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre.)** Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire.

Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la gestionnaire de scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avertir sa gestionnaire de scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session, (voir le paragraphe 3.4, à la page.7).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

3.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique. Certains contenus de cours ou de TD peuvent être consultés sur la plateforme EPREL.

3.3 - Contrôle de l'assiduité

La présence aux TD est obligatoire. Au-delà de 20% d'absence, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. Les étudiants doivent émarger sur une feuille de présence à **chaque TD**. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant, sur la base de ce document.

- **Régime général :**

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes :

2 absences justifiées* maximum

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

- Régime dérogatoire

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

- Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

3.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

3.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ La deuxième session

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens sont indiquées sur le site Internet de la faculté et par voie d'affichage sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibération du jury.**

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

3.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

3.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas de reprise d'études à la suite d'une interruption, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

3.8 – Dispositifs pédagogiques d'accompagnement

Afin de donner une meilleure efficacité à la deuxième session d'examen, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l'issue des résultats, sont précisées sur le site internet de la faculté et affichées sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité au 6^{ème} étage de La Pyramide. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 5.2.6 page 17).

3.9 – Distinctions (attribution d'une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

Il convient de distinguer la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution d'une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6) ; (S5+S6)/2)$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien
Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien
Si $NM \geq 16$: mention Très bien

3.10 – Le plagiat et les sanctions encourues

Plagier est un délit. Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée, (**pour plus de détails : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>**).

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d'un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par son Conseil d'Administration le 10/11/2017 et figurant au Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l'université**, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle.** Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, **l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).**

3.11 – Régime Spécial d'Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d'étude, est accordé en fonction d'une liste établie par l'**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12.** Ce régime spécial s'adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d'un emploi **d'une durée minimum de 10h00 par semaine** qui pourront s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée, lors de l'inscription pédagogique, selon le calendrier indiqué ci-après page 11. **Elle doit être faite au plus tard trois semaines après le début des cours** du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence

Les Assistants d'Education (AED) en préprofessionnalisation

Les étudiants inscrits en Licence 2 dans le parcours EE « Education et Enseignement » peuvent bénéficier depuis la rentrée 2019 du dispositif d'entrée progressive dans le métier de professeur par une préprofessionnalisation d'une durée de 8 heures par semaine assortie d'un accompagnement et d'une prise de responsabilités adaptée : observation dans des classes du 1^{er} degré, participation au dispositif « Aide aux devoirs et aux leçons » ; encadrement pédagogique aux côtés d'un professeur référent/tuteur et co-intervention ponctuelle. L'étudiant est rémunéré selon son niveau d'études (L2, L3 ou Master 1). Cette rémunération est cumulable avec la bourse.

3.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée. La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements.**

Valorisation d'un engagement

Le Décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) indique que « *les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation* ». Pour ce faire, l'étudiant doit solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Les critères d'éligibilité :

- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS).
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Le mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.
- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.
- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

3.13 – Les dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale**Etudiants en programmes d'échanges internationaux**

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS/STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

rubrique : UFR SESS-STAPS

rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS/STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

3.14 - Règles de la communication par mail

- **Communication par courrier électronique : règles de forme**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Lorsque vous envoyez un mail, vous demandez une information, un renseignement à une *personne* par courrier électronique. **Il convient donc de respecter les règles de forme suivantes :**

« *Bonjour Madame / Monsieur (précisez le nom),*

Je souhaiterais s'il vous plaît savoir (pourquoi j'écris)...

Pas d'abréviation, des majuscules pour débiter et de la ponctuation.

Bien cordialement,

Prénom + Nom + Groupe »

Avant envoi, vous veillerez à relire votre message pour éliminer les abréviations et les erreurs d'orthographe.

- **S'organiser pour une efficacité optimale : étudiant-délégué de groupe**

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

Objectif : ne pas être « noyé » sous les mails...

-Choisir avec chaque délégué de groupe le jour d'envoi des mails ;

-Ecrire ses questions à son délégué de groupe – qui centralise toutes les demandes du groupe ;

-Le délégué écrit à l'enseignant ou à la scolarité (**et met le responsable L2 – Christophe Jaunet en copie**) ;

-L'enseignant répond au délégué.

Communication aller : Etudiant > Délégué de groupe > Enseignant ou scolarité (+ M. Jaunet)

Communication retour : Enseignant ou scolarité > Délégué de groupe > Etudiants

Toute information peut ainsi être utile à tout le groupe.

Pas de mails le week-end : disciplinons-nous et écrivons du lundi au samedi (12h).

- **Les urgences :**

Les urgences, par définition, ne concernent pas les notes, les salles, les horaires, les adresses les lieux de cours...

Mais ce qui est vital, et relève de l'hébergement d'urgence, de la santé, des accidents de la vie, des faits de violence (...):

- **Écrire un mail mentionnant le caractère urgent, conjointement à M. Lacroix (directeur du département SESS), à M. Alix (directeur des études pour SESS) et M. Jaunet (responsable de la L2).**
- **Prévenir M. Jaunet.**

- **Contacts utiles**

Pour rappel :

- Tous les mails des interlocuteurs **enseignants et administratifs** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@u-pec.fr
- Tous les mails des interlocuteurs **étudiants** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@etu.u-pec.fr

Listes des contacts utiles :

Sébastien Lacroix (directeur du département SESS) : sebastien.lacroix@u-pec.fr

Sébastien A. Alix (directeur des études du département SESS) : sebastien-akira.alix@u-pec.fr

Bénédicte DUHAMEL (coordinatrice au lycée Léon Blum) : benedicte.duhamel@ac-creteil.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

4. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUES

La réunion de pré-rentrée se tiendra le **vendredi 4 septembre 2023 en salle 105** de La Pyramide.
Les modalités sont précisées sur :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/calendrier-de-rentree>)

La réinscription administrative se fera en en ligne à partir d'un ordinateur personnel ou à partir des ordinateurs mis à disposition par l'université pour les étudiants déjà inscrits à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne.

L'inscription pédagogique devra être effectuée en ligne, à partir de l'espace e-campus accessible sur le site internet de l'UPEC <https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>, à compter du 4 septembre 2023 (Informations en ligne et lors de la prérentrée du 4 septembre).

ATTENTION : Le nombre de places est limité dans chaque groupe TD des parcours.

Les demandes de régime dérogatoire :

Elles se dérouleront **dès le 4 septembre 2023** et au plus tard le **lundi 03 octobre 2023 inclus pour le 1^{er} semestre**. La demande devra être renouvelée **pour le 2nd semestre**, à partir du 15 janvier et au plus tard jusqu'au **lundi 06 février 2024 inclus**.

Les délais sont de rigueur

La demande d'allègement au titre de l'engagement étudiant :

Elle doit être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de la Faculté, **au plus tard le lundi 03 octobre 2023, délai de rigueur**.

5. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

4.1 - Le calendrier de la licence 2022/2023

➤ 4.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : dates de congés, périodes d'examens.

PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE (Semestre 3)

Semaine 36	du lundi 04 septembre	au	samedi 09 septembre 2023
Semaine 37	du lundi 11 septembre	au	samedi 16 septembre 2023
Semaine 38	du lundi 18 septembre	au	samedi 23 octobre 2023
Semaine 39	du lundi 25 octobre	au	samedi 30 octobre 2023
Semaine 40	du lundi 02 octobre	au	samedi 07 octobre 2023
Semaine 41	du lundi 09 octobre	au	samedi 14 octobre 2023
Semaine 42	du lundi 16 octobre	au	samedi 21 octobre 2023
Semaine 43	du lundi 23 octobre	au	Samedi 28 octobre 2023

Semaine 44

CONGES D'AUTOMNE

Semaine 45	du lundi 06 novembre	au	samedi 10 novembre 2023
Semaine 46	du lundi 13 novembre	au	samedi 18 novembre 2023
Semaine 47	du lundi 20 novembre	au	samedi 25 novembre 2023
Semaine 48	du lundi 27 novembre	au	samedi 02 décembre 2023
Semaine 49	du lundi 04 décembre	au	samedi 09 décembre 2023
Semaine 50	du lundi 11 décembre	au	samedi 16 décembre 2023

CONGÉS DE FIN D'ANNEE

Semaines 52 (2023) et Semaine 1(2024)

EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE

Semaines 51 et 2

JURY DU PREMIER SEMESTRE

Semaine 6

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

PLANNING DU 2^{ème} SEMESTRE (Semestre 4)

Semaine 03	du lundi 15 janvier	au	samedi 20 janvier 2024
Semaine 04	du lundi 22 janvier	au	samedi 27 janvier 2024
Semaine 05	du lundi 29 janvier	au	samedi 03 février 2024
Semaine 06	du lundi 05 février	au	samedi 10 février 2024
Semaine 07	du lundi 12 février	au	samedi 17 février 2024

Semaine 08

CONGES D'HIVER

Semaine 09	du lundi 26 février	au	samedi 02 mars 2024
Semaine 10	du lundi 04 mars	au	samedi 09 mars 2024
Semaine 11	du lundi 11 mars	au	samedi 16 mars 2024
Semaine 12	du lundi 18 mars	au	samedi 23 Mars 2024
Semaine 13	du lundi 25 mars	au	samedi 30 mars 2024
Semaine 14	du lundi 02 avril	au	samedi 06 avril 2024

Semaine 15

CONGES de PRINTEMPS

Semaine 16	du lundi 15 avril	au	samedi 20 avril 2024
Semaine 17	du lundi 22 avril	au	samedi 27 avril 2024
Semaine 18	Révisions		

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaines 19 et 20

JURY DU SECOND SEMESTRE

Semaine 23

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25, 26 et 27

JURY DE RATTRAPAGE

Semaine 28

4.2 – S’informer, suivre et vivre sa scolarité à l’UPEC

➤ 4.2.1- Coordonnées et horaires d’accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative ou pédagogique, les étudiants peuvent s’adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 615** auprès de :

Mike JEAN-FRANCOIS mike.jean-francois@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.65

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE (Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MARDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MERCREDI	9h15-13h15	14h30-17h15
JEUDI	9h15-13h15	14h30-17h15
VENDREDI	9h15-13h15	14h30-17h15

En période de rentrée
le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 615

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

➤ 4.2.2- Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1

Responsable pédagogique de la L1 :

UPEC : Aksel KILIC : aksel.kilic@u-pec.fr

Lycée Léon Blum : Bénédicte DUHAMEL: benedicte.duhamel@ac-creteil.fr

➤ **4.2.3- Informations sur l'organisation de la scolarité des étudiants : affichage mural et information en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.**

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité figurant en ligne et/ou l'affichage sur le tableau réservé à la Licence 1 dans le couloir du 6^{ème} étage pour des informations sûres : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :
Site de l'université (www.u-pec.fr).

Cliquez ensuite sur **Facultés Ecoles et instituts** et choisissez
UFR Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L1 SESS.**
<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l1-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu'un cours débute à 8h).

Les emplois du temps seront mis en ligne sur le site internet début septembre.

Consultez le fichier PDF « Emploi du temps » dans la rubrique « Documents utiles » sur la page « Scolarité » dans la marge à droite, en bas. (Cf. capture d'écran ci-dessous).

NB : les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps sont les semaines du calendrier civil.

En Licence 1^{ère} année mention Sciences de l'éducation, il y a 11 groupes. Le choix du groupe se fait lors de l'inscription pédagogique, dans la limite des places disponibles dans chaque groupe.

Parcours Education Enseignement : EE1 à EE9 (EE8 et EE9 étant les groupes « Sénart »).

Parcours Intervention Sociale Insertion Formation : ISIF1 ou ISIF2



- CONTACTS
- DEUST
- LICENCE SESS
- L1 SESS
- L2 SESS
- L3 SESS
- L'pro Intervention sociale
- LICENCES STAPS
- MASTERS SESS
- MASTERS STAPS
- CALENDRIER DE RENTRÉE
- EXAMENS

ACCUEIL PR > SCOLARITÉ > LICENCE SESS > L1 SESS

SCOLARITÉ

LICENCE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION : INFORMATIONS SCOLARITÉ

S'abonner au flux RSS

Informations sur la rentrée 2021

21 juillet 2021 - 30 septembre 2021

Résultats de la session de rattrapage

16 juillet 2021 - 30 septembre 2021

Reinscriptions administratives 2021-2022

6 juillet 2021 - 23 juillet 2021

Explications rattrapages

21 juin 2021 - 30 septembre 2021

Résultats semestre 2

10 juin 2021 - 30 septembre 2021



CONTACTS ET HORAIRES

Nathalie Génier-Rahmé
01 45 17 44 09
nathalie.genier-rahme@u-pec.fr
Bureau 6-15

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h45-12h45 et 14h-16h30
Mardi : 8h45-12h45
Mercredi : 14h-16h30
Jeudi : 8h45-12h45
Vendredi : 8h45-12h45

NOTES ET RÉSULTATS



Consulter vos résultats en ligne
-> Consulter vos notes sur E-Campus

DOCUMENTS UTILES

- > Livret étudiant L1 SE - 2020-2021
- > Livret étudiant L1 SE parcours ProPulse - 2020-2021
- > Emploi du temps_semestre_2_2020-2021 - version du 29/03 (sous réserve de modifications)
Les salles de cours sont consultables via le logiciel ADE (salles réservées au funet à mesure).
- > Emploi du temps - du groupe ProPulse
- > Tutoriel consultation des salles sur ADE
- > Abréviations utilisées dans ADE

Emploi du temps du semestre

Consultation des salles

SALLES DE COURS



- > Consulter vos salles de cours sur ADE
- > Liste étudiants par groupe EE
- > Liste étudiants par groupe ISIF (vous devez avoir effectué votre inscription pédagogique pour figurer dans ces listes)

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

**Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :
Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».**

<https://ade.u-pec.fr/direct/>
Utilisateur : sess_staps_web
Mot de passe : (néant)
[OK]
Choisir : « Projet 2023-2024 »

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Licence 1 Sciences de l'Education – Formation initiale >

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ **4.2.4 – Remise des travaux aux enseignants**

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD(s) pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en **régime dérogatoire** doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ **4.2.5 – Les examens**

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La **charte des examens**, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se soumettre.

Les **étudiants en situation de handicap** bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année, ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année, auprès de la Cellule handicap : <https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap> et en informer la scolarité au minimum 15 jours avant le début des épreuves.

➤ **4.2.6 – Proclamation des résultats des examens**

A l'issue de la commission de jury, **les résultats des examens** sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace e-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone. Des relevés de notes individuels sont alors disponibles à la scolarité ou au bureau d'accueil. Ces relevés de notes sont à retirer sur présentation de la carte d'étudiant et à conserver comme des diplômes ; **aucun duplicata ne sera fourni**. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

Lecture des résultats :

ADM : Admis / L'élément est validé par une note ≥ 10 .

VAL : Validé / L'élément est validé par compensation.

AJ : Ajourné / Note < 10 / L'élément n'est pas validé.

DEF : Défaillant / Vous avez été absent à au moins un partiel. Ce défaillant empêche le calcul du semestre.

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre. Un des 2 semestres est ADMIS ; l'autre semestre est au minimum à 8/20.

La **consultation des copies et l'accompagnement pédagogique** se déroulent après les jurys de chaque semestre. Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors de ces périodes.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) **un délai règlementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

4.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité. Cette salle est ouverte du lundi au mercredi de 13h10 à 17h et le jeudi de 8h50 à 12h et de 12h45 à 17h,

De nombreux ouvrages sont en accès libre : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources

à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

Afin de se projeter de manière constructive vers leur avenir professionnel, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contacter la personne responsable de la salle 604 au
01-45-17-44-38

D'autres salles sont à la disposition des étudiants à La Pyramide :

Des salles mutualisées au 2^{ème} étage avec l'institut d'Ergothérapie sont accessibles à l'ensemble des étudiants de la Pyramide :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit** situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

4.4 - Vie universitaire et règlement intérieur (adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017)

➤ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ 4.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ 4.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'usager concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

4.5 Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi qu'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier. Les enseignants vacataires possèdent un **casier** dans la salle des professeurs. La transmission de leurs coordonnées aux étudiants relève de leur décision.

ALIX Sébastien-Akira	sebastien-akira.alix@u-pec.fr		
CALAMEL Charles	charles.calamel@u-pec.fr		
KILIC Aksel	aksel.kilic@u-pec.fr		
LACROIX Sébastien	sebastien.lacroix@u-pec.fr		Directeur département SESS
TOBOS Adriana	adriana.allen@u-pec.fr		
SAVARD Nathalie	nathalie.savard@u-pec.fr		
Duhamel Benedicte (français)	benedicte.duhamel@ac-creteil.fr		
Echinard Roland (philo) :	Roland.Echinard@ac-creteil.fr		
Bouffort Mathieu (EPS)	mathieu.Bouffort@ac-creteil.fr		
Duclos-Grenet Pauline-Astrid (histoire) :	Pauline-Astrid.Duclos-Grenet@ac-creteil.fr		
Libourel Eloise (géographie)	Eloise-Aurelie.Libourel@ac-creteil.fr		
Ouvrie Natacha (SVT)	Natacha.Ouvrie@ac-creteil.fr		
Rousset Jean-Louis (Physiques)	Jean-Louis.Rousset@ac-creteil.fr		
Bonnet Felix-Marie-Dan (techno)	Felix-Marie-Dan.Bonnet@ac-creteil.fr		
Jolly Anais (anglais)	Anais-Elsa.Jolly@ac-creteil.fr		
Bourdeaux Isadora (arts plastiques)	Isadora.Bourdeaux@ac-creteil.fr		
Regnier Eric (musique):	Eric-Michel.Regnier@ac-creteil.fr		
MONTANDON Frédérique	frederique.montandon@u-pec.fr		
CHAUVEL Séverine	severine.chauvel@u-pec.fr		
BEGOT Anne-Cécile	Anne-cecile.begot@u-pec.fr		
JAUNET Christophe	christophe.jaunet@u-pec.fr		
ZILBERSCHLAG Alain	alain.zilberschlag@u-pec.fr		
Jennifer LORIN	jennifer.lorin@u-pec.fr		
EL HAIK-WAGNER	nicolas.el-haik-wagner.ext@u-pec.fr		

4.6 S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le **SIOE** (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée). Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité. **(Pensez à en faire des photocopies).**

Le **service des bourses** (01.45.17.12.43/6529), ainsi que le **service des diplômes** (01.45.17.12.47/12.42) font partie du SIOE.

La **bibliothèque universitaire** du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis sur le site internet de l'université.

CONTACTS

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le **service culture et vie de l'étudiant** propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage.

Contact : vie-etu@u-pec.fr

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS

(61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

Plan de l'université



Faculté d'administration et échanges internationaux	Bât. T
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	Bât. I
Faculté des sciences et technologie	Bât. P

Institut de préparation à l'administration générale	Bât. T
IUT de Créteil-Vitry	Bât. L
Présidence et services centraux	Bât. I

 Accueil
 Amphithéâtre

Plan d'accès aux différents sites





UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

**CARTE DES CAMPUS
DE CRÉTEIL**


MÉTRO


GARE


BUS


ARRÊT

5.LE PROGRAMME DE LA LICENCE : UE ET ECUE

SEMESTRE 3

UE 7 – Identifier et mobiliser les principaux concepts

ECUE 7.1 Dynamique de groupes	CM – TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 7.2 Normes et déviances	CM – TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 7.3 Santé et société	CM – TD	4 ECTS (coefficient 4)

UE 8 – Savoir disciplinaires

ECUE 8.1 Mathématiques	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 8.2 Philosophie morale et politique	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 8.3 Sciences et technologies	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 8.4 Histoire-Géographie	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 8.5 EPS	TD	1 ECTS (coefficient 1)

UE 9 – Expression et communication

ECUE 9.1 Français	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 9.2 Langue étrangère : Anglais	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 9.3 Art plastique et éducation musicale	TD	1 ECTS (coefficient 1)

UE 10 – Comprendre le dispositif socio-éducatif

ECUE 10.1 Politiques et dispositifs éducatifs	TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 10.2 Techniques de recueil de données	TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 10.3 Accompagnement personnalisé	TD	1 ECTS (coefficient 1)

SEMESTRE 4

UE 11 – Identifier et mobiliser les principaux concepts

ECUE 11.1 Histoire des idées éducatives	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 11.2 Sociologie contemporaine	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 12 – Savoirs disciplinaires

ECUE 12.1 Mathématiques	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 12.2 Philosophie morale et politique	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 12.3 Sciences et technologies	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 12.4 Histoire-Géographie	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 12.5 EPS	TD	2 ECTS (coefficient 2)

UE 13 – Expression et communication

ECUE 13.1 Français	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 13.2 Langue étrangère : Anglais	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 13.3 Art plastique et éducation musicale	TD	1 ECTS (coefficient 1)

UE 14 – Comprendre le dispositif socio-éducatif

ECUE 14.1 Techniques de recueil de données	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 14.2 Accompagnement personnalisé	TD	1 ECTS (coefficient 1)

PREMIER SEMESTRE

- S3 -

- **UE 7 : Identifier et mobiliser les principaux concepts**
- **UE 8 : Savoir disciplinaire**
- **UE 9 : Expression et communication**
- **UE 10 : Comprendre le dispositif socio-éducatif**

Enseignant responsable : Frédérique Montandon
Intervenants : Alain Zilberschlag ; Sara Maraval, Adriana Tobos

Nombre d'heures : **12h CM**
18h TD

CONTENUS

Le CM propose d'aborder la notion même de dynamique de groupes. Nous verrons dans un premier temps les différentes études sur le comportement des groupes, leurs structures et leurs fonctionnements ainsi que les différents types de rôle joués par les membres d'un groupe. Tout en prenant en compte les interactions et la communication au sein des groupes, nous aborderons le leadership : pouvoir et leadership ; rôles et les fonctions de l'animateur de réunion ; phénomène de la participation dans les groupes. Il s'agit d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées à la structure et à la dynamique des groupes de tâches. Tous les contenus des CM ne seront pas systématiquement abordés en TD et le partiel de fin de semestre portera sur les connaissances du CM.

Les TD permettent d'approfondir certaines notions du CM mais aussi de découvrir de nouvelles thématiques, à la fois à travers des textes et des mises en pratiques afin de développer ses capacités d'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- AEBISCHER, V., D. OBERLÉ, *Le groupe en psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1988.
AMADO, E. & GUITTET, A. *La dynamique des communications dans les groupes*. Colin. 1989.
ANZIEU D. & MARTIN J-Y. *La dynamique des groupes restreints*. PUF. 1986.
DELOUVEE, S. *Psychologie sociale*, Dunod, 2013.
LEVY, A. *Psychologie sociale. Textes fondamentaux*. Dunod, 1972.
MUCCHIELLI R. *La dynamique des groupes*. ESF, 1970.

Modalités d'évaluation : ECTS 4

Régime général : Contrôle continu 50% lors des TD. Epreuve sur table lors de la session d'examen (1h30) 50%

Régime dérogatoire : Epreuve sur table lors de la session d'examen (1h30) 100%

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de la 1^{ère} session

Rattrapage : Epreuve sur table lors de la session d'examen de juin (1h30)

Enseignant responsable : Aksel Kilic
Intervenants : Louise Dejeans, Joanna Dupouy, Camille Lavoipierre,
Clarisse Madiot

Nombre d'heures : **14h CM**
18h TD

CONTENU

La régulation des comportements déviants est un enjeu important des professions (enseignement et travail social) considérées par les étudiant-e-s de la licence Sciences de l'Education. Le cours a pour objectif d'acquérir une compréhension sociologique de la déviance à travers l'étude de théories explicatives du phénomène.

Partant de cas concrets (comme le décrochage scolaire, l'usage de drogues, la délinquance, etc.), il s'agira de saisir le caractère social de la production de ces comportements et de leur sédimentation en statut (« déviant », « drogué », etc.). A travers le concept d'étiquetage, une attention particulière sera portée sur le rôle ambivalent que jouent des institutions comme l'école ou la prison dans la production sociale de la déviance alors même qu'elles se pensent comme garantes de l'ordre social et du respect des normes.

Les travaux dirigés permettront aux étudiant-e-s de travailler activement des textes classiques et contemporains, de les discuter, d'engager des débats en cours et d'étayer leur argumentation tant à l'écrit qu'à l'oral.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985[1965]
- DARMON Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008
- GOFFMAN, E., *Stigmate : les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975 [1963]
- OGIEN, A., *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1995
- MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2015

Modalités d'évaluation : 4 ECTS

Régime général : Contrôle continu 1 note écrit (25%)+ 1 note orale (25%)
Epreuve sur table lors de la session d'examens (50% de la note) 2h

Régime dérogatoire :
Pendant la session d'examens de janvier : épreuve sur table 2h

Rattrapage :
Pendant session d'examens de juin:
Epreuve sur table: 1h30

Enseignants responsables : Anne-Cécile BÉGOT
Equipe d'intervenants : Adrien Paul BATIGA, Samuel FELY,
Estelle FILIPE, Carine GILOUIN

Nombre d'heures :14h CM - 18h TD

CONTENU

La « crise sanitaire » liée au Covid-19, survenue en 2019-2020 et qui a impacté une grande partie de l'humanité, témoigne de l'importance des questions de santé et de maladie au sein de nos sociétés. En France, des sociologues ont travaillé sur ces sujets depuis les années 1960-1970. C'est à leurs travaux que l'on va s'intéresser dans le cadre de ce cours, notamment aux représentations sociales de la santé, de la maladie, aux spécificités d'une maladie telle que le cancer, au rôle joué par les associations de lutte contre le vih/sida, aux inégalités sociales de santé... Par ailleurs, les questions de santé concernent tout un chacun et traversent de nombreux champs professionnels dont celui de l'éducatif.

Certaines de ces thématiques seront abordées dans le cadre du TD, et ce à partir de textes de sociologues.

Il est nécessaire de lire les textes **avant** de se rendre en TD et ce afin de préparer au mieux vos commentaires de texte.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM P., HERZLICH C., *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan (coll.128), 1994.

CARRICABURU D., MÉNORET M., *Sociologie de la santé. Institutions, professions et maladies*, Paris, A. Colin, 2004.

HERZLICH C., *Santé et Maladie - Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Mouton, 1969.

HERLICH J., PIERRET J., *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 1984.

MÉNORET M., *Les temps du cancer*, Paris, CNRS, 1999.

Modalités d'évaluation : 4ECTS

Régime général : contrôles continus : 100% écrit

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier : épreuve sur table 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin: devoir écrit à rendre

Précision : Se reporter à EPREL pour le dépôt du devoir.

UE 8
ECUE 8.1

Mathématiques

Enseignant responsable : Matthieu Berret

Nombre d'heures : 14 x 2,5h

CONTENU

Les principaux thèmes abordés sont les nombres premiers, les inéquations, les proportions et les pourcentages, les fonctions numériques, l'algorithmique et la programmation.

La découverte et la compréhension des articulations entre ces notions ainsi que la mise en avant d'éléments culturels et historiques permettront une prise de recul par rapport aux contenus mathématiques enseignés à l'école élémentaire.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée concernant le Parcours préparatoire au Professorat des Écoles.

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download>

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100%) : Devoirs surveillés en temps limité et travaux écrits à rendre ou à présenter en classe.

Rattrapage :

Enseignant responsable : Roland ÉCHINARD (Lycée
Léon Blum)

Nombre d'heures : **14 h**

CONTENU

Sur la base des concepts et problèmes étudiés en première année, l'enseignement se consacre aux enjeux et aux justifications du principe de laïcité.

Il suppose l'appréhension des différentes dimensions du phénomène religieux et une réflexion approfondie sur les rapports entre société et État, mœurs, morale et droit, libertés individuelles et collectives, statut des Églises, tolérance et respect des croyances et de l'incroyance dans une société démocratique.

Les séances alternent mises au point conceptuelles, analyses de problèmes, exercices oraux dialogués et débats argumentés.

BIBLIOGRAPHIE

Les textes et documents étudiés seront distribués aux étudiants au fil des séances.

Pour accéder commodément à un ensemble de textes utiles, ils peuvent consulter :
Pena-Ruiz, H., *La laïcité*, coll. Corpus, GF Flammarion, 2003 (ISBN 9782080730671)

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 notes : un exercice oral, un exercice écrit sur table. La participation fournie à l'ensemble des séances est prise en compte

Enseignants responsables :
Félix BONNET (technologie)
Natacha OUVRIÉ (SVT)
Jean-Louis ROUSSET (PC)

Nombre d'heures : **10 x 1h30 CM**
2 x 1h30 TP

CONTENU

Entre quatre et six notions ou parties de notions traitées sous forme d'activités documentaires, numériques et/ou pratiques et de cours parmi :

- Les éléments chimiques
- Matière et matériaux : quelques exemples
- Transformations de la matière
- La planète Terre
- La gravitation
- Le rayonnement thermique
- Conversions et transferts de l'énergie
- Le signal
- Les capteurs
- La caractérisation du besoin exprimé par l'être humain
- Démarche, créativité, design
- Ingénierie de projet
- Organisation fonctionnelle des objets techniques
- Cycle de vie d'un objet technique
- La transition numérique
- Organisation fonctionnelle du vivant
- Physiologie humain/animale/végétale
- Evolution, biodiversité et écologie

Les notions sont traitées dans le cadre des compétences à développer dans l'enseignement de sciences et technologies décrites dans la lettre de cadrage, notamment les caractéristiques de la démarche scientifique et la compréhension de ce que sont les sciences.

Elles sont mises en perspectives avec les pratiques des futur.e.s enseignant.e.s dans le cadre des programmes de cycle 1, 2 et 3.

BIBLIOGRAPHIE

Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles – lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée : <https://eduscol.education.fr/document/5528/download?attachment>

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 épreuves écrites sur table d'une durée d'1h30 couvrant tout ou partie des trois disciplines enseignées.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Enseignante responsable : P. Duclos-Grenet

Nombre d'heures : 21 h

CONTENU

Le programme de géographie portera sur une notion centrale de la discipline : Habiter
À cela s'ajoute une entrée méthodologique sur la réalisation des croquis et schémas en géographie.

Le programme d'histoire interroge la naissance de l'idée de modernité en Europe et le processus d'industrialisation aux XVIII^e et XIX^e siècles.

BIBLIOGRAPHIE

- Clerc, Pascal, *Géographies : épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, 2e édition., Paris, Armand Colin, 2019.
- Fureix, Emmanuel, Jarrige, François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015.
- Hilaire-Perez, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000.
- Lazzarotti, Olivier, *Habiter le monde*, Paris, Documentation Française, coll. « Documentation photographique », 2014.

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu : travaux écrits sur table et à rendre, présentations orales. Contrôle Continu : travaux écrits sur table et à rendre, présentations orales, travaux de groupes, interrogations orales.

Enseignant responsable : Bouffort Mathieu

Nombre d'heures : 14x2h de
pratique sportive

CONTENU

2 à 3 activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant d'au moins 2 champs d'apprentissage différents parmi :

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

CA 4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Les étudiants seront amenés à prendre en main une partie de la séance d'EPS sous la responsabilité du professeur.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : épreuve sportive et/ou artistique. Rendu d'un carnet de pratique. Animation de séance.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Personnages et lecteurs : une relation interdépendante

Enseignant responsable : **Bénédicte DUHAMEL**

Nombre d'heures : **2,5h x 14 semaines**

CONTENU

Corpus :

Pierre Péju, *La petite Chartreuse*, éd. Gallimard, coll. Folioplus classiques ISBN 2-07-033867-3

Jack London, *Croc-Blanc*, éd. LgF-Le Livre de Poche, coll. Le Livre de Poche Classiques d'aujourd'hui EAN 9782253001492

Après avoir découvert les enjeux critiques de la notion de personnage, nous nous intéresserons plus particulièrement, à travers les personnages de Pierre Péju, et notamment les personnages lecteurs de ce roman, à « l'effet-personne » du personnage romanesque, que nous aborderons du point de vue des stratégies narratives.. Nous poursuivrons notre étude avec Jack London et un personnage particulier : celui de l'animal. Ce sera l'occasion d'étudier les conséquences concrètes pour le lecteur de l' "effet-personne" du personnage. De nombreuses activités tant écrites qu'orales ou encore plastiques jalonneront notre parcours. Elles ouvriront à un travail parallèle visant à la maîtrise de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Umberto Eco, *Lector in fabula* (1979)

Philippe Hamon, « Pour un statut sémiologique du personnage », dans *Poétique du récit* (1977)

Vincent Jouve, *L'effet-personnage dans le roman* (1992)

François Mauriac, *Le Romancier et ses personnages* (1933)

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Contrôle Continu : évaluations formatives tout au long du semestre et 2 évaluations sommatives

Enseignant responsable : Anais Jolly

Nombre d'heures : 1h

CONTENU

Le 1^{er} semestre sera l'occasion de se pencher sur les **ressources anglophones éducatives en ligne** disponibles pour les futurs enseignant·es ainsi que sur les différentes formes que peuvent prendre ces ressources (vidéos, tutoriels, jeux, fiches pédagogiques...).

L'exploitation de ces ressources se fera par le biais de **l'étude de l'actualité** et des différentes manières de transmettre l'actualité aux élèves. Les étudiant·es seront amené·es à étudier de nombreuses sources (vidéos, audios, écrites...), à partager leurs trouvailles et à produire une ressource.

Tout au long de l'année l'écrit sera travaillé au moyen d'un carnet de bord rendu toutes les 4 à 5 semaines.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des cours (minimum 2 par semestre dont 1 écrit et 1 oral).

Rattrapage :

Epreuve écrite sur table d'1h30 et oral de 30mns.

**Enseignant responsable : Isadora BOURDEAUX et Eric
REGNIER**

Nombre d'heures : 1h TD

CONTENU

ARTS PLASTIQUES ET EDUCATION MUSICALE

Les programmes fixent trois axes de travail:

- 1) approche et appropriations des langages artistiques (pratique et verbalisation)
- 2) approche culturelle transversale (culture artistique, recherches, vocabulaire...)
- 3) place des arts dans la société contemporaine (réflexion critique)

ARTS PLASTIQUES

Ces trois domaines sont abordés à partir de **questionnements pratiques** en rapport avec les 9 notions plastiques : couleur, corps/geste, espace, forme, lumière, matière, outil, support, temps. Ces questionnements sont ensuite développés à travers des apports culturels dans des domaines plastiques variés : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, cinéma, théâtre...

EDUCATION MUSICALE

Les écoutes musicales, en cette deuxième année, sont plus orientées vers la didactique : comment faire écouter et faire pratiquer les élèves. La pratique du chant chorale est approfondie.

Les objectifs fixés sont de pouvoir :

- _ réfléchir à partir d'une pratique exploratoire
- _ acquérir un vocabulaire spécifique
- _ connaître des périodes artistiques, des oeuvres et pouvoir les convoquer

BIBLIOGRAPHIE

GIBOULET François, **MENGELLE-BARILLEAU** Michèle, *La Peinture*, ed Nathan, coll. Repères pratiques

HECK Christian (sous la direction de), *Histoire de l'art, Moyen Âge : La Chrétienté et l'Islam*, Flammarion, 2011

MIGNOT Claude et **RABREAU** Daniel (sous la direction de), *Histoire de l'art, Temps Modernes*, Flammarion, 2011

HAMON Françoise et **DAGEN** Philippe (sous la direction de), *Histoire de l'art, Epoque contemporaine*, Flammarion, 2011

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100 %) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des TD.

Rattrapage :

Enseignants responsables : Christophe JAUNET – Yahia ADANE

Nombre d'heures : 12h CM - 12 h TD

Equipe d'intervenants : Yahia ADANE – Christophe JAUNET

CONTENU

Depuis l'instauration des Zones d'Education Prioritaire en 1981 par Alain Savary, l'orientation des politiques d'éducation a conduit les décideurs et les acteurs du système éducatif à réfléchir aux moyens de compenser les inégalités scolaires qui résultent des catégories sociales des familles et de l'environnement local. Les politiques et les dispositifs d'éducation reflètent l'évolution de ces conceptions qui dépassent les seules questions de la scolarité mais impliquant une dimension sociale plus vaste.

De nouvelles dynamiques éducatives, plus en lien avec les réalités sociales locales visent à éliminer ou atténuer les facteurs qui placent certaines catégories d'élèves dans une situation défavorable devant l'école. Les territoires sont ainsi devenus les supports de politiques éducatives à travers une convergence et une complémentarité entre les dispositifs de la Politique de la ville et de la politique de l'éducation prioritaire : PRE, Cité Educative.

Actuellement, ce sont 80% des écoles et des collèges en REP renforcée, qui sont en quartier prioritaire, (Source MEN – Educscol).

Le cours abordera les fondements de l'éducation prioritaire depuis les années 80, l'interaction ville-école et ses évolutions à partir de la fin des années 90 avec l'instauration des Contrats Educatifs Locaux puis des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) en 2013, du Programme de Réussite Educative (PRE), des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et plus récemment l'attribution du label de « Cité éducative » dans 200 quartiers prioritaires.

En complément, les séances de TD aborderont de manière plus détaillée le panorama de l'éducatif local, les dispositifs locaux, leurs apports en faveur de la réussite éducative pour chaque enfant et l'influence croissante d'acteurs extérieurs au système éducatif.

BIBLIOGRAPHIE

MOREL (S.), *Ecole, territoires et identités*, L'Harmattan, Collection Logiques Politiques, Paris, 2002.

MAISTRE (I.), PALMA (J.), *Les politiques éducatives locales*, CEDIS, Ed. Passager Clandestin, Collection Les pratiques, Montreuil, 2016.

THIN (D.), *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Presses Universitaires de Lyon (PUL), Lyon, 1998.

VAN-ZANTEN (A.), *Les politiques d'éducation*, PUF, Collection Que-sais-je ? N°2396, 2011.

Diversité, *L'expérience du territoire, 40 ans de politique de la ville*, Revue d'actualité et de réflexion pour l'action éducative, n°193, Sept/Dec, 2018.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Contrôle Continu (CC) : 2 écrits individuels : une note en CC (50%)

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h (50%)

Régime dérogatoire :

Une épreuve sur table lors de la première session d'examens du premier semestre : durée de 2h

Rattrapage Une épreuve sur table lors de la deuxième session d'examens en juin : durée 1h30

Enseignant responsable : Rachid SAGUER

Nombre d'heures : 18h TD

Equipe intervenante : Cindy LARGILIERE

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est de redonner du sens aux mathématiques et de donner le goût de leur enseignement. L'éducation à la culture mathématique en L2 assure le développement des six compétences majeures : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer, tout en aidant les étudiants à développer une posture de futurs enseignants. A travers l'analyse de tâches et la comparaison des procédures d'élèves, les étudiants pourront en effet faire le lien entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques.

Dans un premier temps il s'agira de familiariser les étudiants avec les étapes de l'apprentissage du nombre entier à l'école (différents usages et aspects, différentes représentations, obstacles et erreurs des élèves). Dans un second temps, un travail sur le calcul et les opérations (additions, soustractions) permettra de mettre en lumière les liens avec les propriétés des nombres déjà travaillées.

La résolution de problèmes est centrale dans cet enseignement : elle constitue le critère principal de la maîtrise des connaissances dans tous les domaines de mathématiques, mais elle est également le moyen d'en assurer une appropriation qui en garantit le sens. Le travail à plusieurs et les outils numériques seront aussi des leviers pour développer les connaissances visées.

Les contenus traités seront les suivants :

NOMBRES :

- comprendre les principes de la numération décimale écrite et orale, comparer avec d'autres numérations, traduire les nombres d'une numération à l'autre
- découvrir l'enseignement de la numération à l'école (étapes des apprentissages, erreurs, exemples d'activités)

OPÉRATIONS ET PROBLÈMES :

- comprendre les propriétés des techniques opératoires de l'addition et de la soustraction, en lien avec les propriétés des nombres entiers
- résoudre des problèmes additifs : classer des problèmes, comparer des procédures de résolution
- découvrir les premiers apprentissages du calcul à l'école : connaître les différents types de calculs à travers les problèmes qu'ils permettent de résoudre

BIBLIOGRAPHIE

- N. Pfaff & M. Fénichel (2004) : Donner du sens aux mathématiques (Tome 1), Bordas
- ERMEL (2005) – Apprentissages numériques et résolution de problèmes (6 Tomes, de la GS au CM2), Hatier
- COPIRELEM : Mathématiques Concours de recrutement des Professeurs des Ecoles : Annales - Sujets corrigés et éléments de formation + Exercices complémentaires avec corrigés issus des concours blancs et examens des ESPE (Français) Broché – 1 août 2019

Modalités d'évaluation : 3 ECTS

Régime général :

Nature et % des contrôles continus : 1 écrits (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Précision : un dossier individuel et un oral en groupe

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignant dès le début des cours pour les informations

Précision : un dossier individuel

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - contacter l'enseignante dès la parution des résultats de session 1

Précision : une dissertation.

**UE 10
ECUE 10.3**

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Enseignante responsable :

Nombre d'heures : hTD

CONTENUS

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Régime dérogatoire :

Rattrapage :

DEUXIEME SEMESTRE

- S4 -

- UE 11 : Identifier et mobiliser les principaux concepts
- UE 12 : Savoirs disciplinaires
- UE 13 : Expression et communication
- UE 14 : Comprendre le dispositif socio-éducatif

Enseignant responsable : Nathalie Savard

Nombre d'heures : 14h CM 18h
TD

CONTENU

Le cours propose, dans un premier temps, de présenter le développement socio-affectif de l'enfant à travers la question de l'attachement, le concept de soi, l'importance de l'estime de soi, des émotions et la gestion du stress.

Ensuite, le cours se centrera sur l'importance de l'environnement pour l'adaptation scolaire de l'enfant. Parmi les facteurs à prendre en considération, une attention particulière sera apportée aux relations avec les pairs, au stress parental et aux pratiques enseignantes (l'autorité par exemple).

Les documents étudiés en TD reprennent, illustrent et complètent le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Cartron, A ; Winnykamen F (1999). *Les relations sociales chez l'enfant*. Paris, A. Colin,
Baudier, A; Céleste, B (2005) *Le développement affectif et social du jeune enfant*, Paris, A. Colin
Dolto, F. (2007). *La cause des enfants. En respectant l'enfant on respecte l'être humain*. Pocket.
Duclos, G. (2010). *L'estime de soi, un passeport pour la vie*. CHU Sainte Justine.
Goleman, D. (2003). *L'intelligence émotionnelle : accepter ses émotions pour développer une intelligence nouvelle*. J'ai lu.
Le Camus, J ; Labrell, F ; Zaouche-Gaudron, C (1997) *Le rôle du père dans le développement du jeune enfant*. Paris, Nathan,
Robbes, B. (2011). *Pratique de l'autorité dans la classe*. ESF Pédagogies.
Winnicott D., (2010). *La mère suffisamment bonne*. Editions Payot et Rivages, Paris

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

100% des contrôles continus : 1 note d'écrit (75%) / 1 note d'oral (25%)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre :

Epreuve sur table 1h30

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Epreuve sur table 1h30

Enseignants responsables : L. ROBIN

Nombre d'heures :12h CM – 18h TD

CONTENU

Comment la société construit-elle les individus ? Quels sont les processus sociaux à travers lesquels nous devenons ce que nous sommes ? C'est toute la question de la socialisation.

En s'appuyant sur les écrits des fondateurs de la discipline aux recherches les plus récentes, cet enseignement propose une grille d'analyse de la façon dont la société nous forme et nous transforme.

La focale sera mise tout particulièrement sur les actions socialisatrices de la famille (tout en prenant en compte ses transformations) et des professionnels de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

Muriel Darmon, 2016 – *La socialisation*, Paris : Armand Colin, 128 p.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 50% écrit/ 50 % oral

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : Epreuve sur table (2h)

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin: devoir écrit à rendre, prendre contact avec l'enseignant- e dès la parution des résultats de session 1

Enseignant responsable : Matthieu Berret

Nombre d'heures : 14 x 2,5h

CONTENU

Les principaux thèmes abordés sont les fonctions numériques, les statistiques, les solides usuels, les probabilités conditionnelles, l'algorithmique et la programmation.

La découverte et la compréhension des articulations entre ces notions ainsi que la mise en avant d'éléments culturels et historiques permettront une prise de recul par rapport aux contenus mathématiques enseignés à l'école élémentaire.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée concernant le Parcours préparatoire au Professorat des Écoles.

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download>

Modalités d'évaluation : ECTS : 3

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100%) : Devoirs surveillés en temps limité et travaux écrits à rendre ou à présenter en classe.

Rattrapage :

Enseignant responsable : Roland ÉCHINARD (Lycée
Léon Blum)

Nombre d'heures : **14 h**

CONTENU

Sur la base des concepts et problèmes étudiés en première année, l'enseignement se consacre aux enjeux et aux justifications du principe de laïcité.

Il suppose l'appréhension des différentes dimensions du phénomène religieux et une réflexion approfondie sur les rapports entre société et État, mœurs, morale et droit, libertés individuelles et collectives, statut des Églises, tolérance et respect des croyances et de l'incroyance dans une société démocratique.

Les séances alternent mises au point conceptuelles, analyses de problèmes, exercices oraux dialogués et débats argumentés.

Une enquête de terrain est réalisée sur ces bases par les étudiants dans les écoles où ils sont amenés à travailler dans le cadre de leur cursus.

BIBLIOGRAPHIE

Les textes et documents étudiés seront distribués aux étudiants au fil des séances.

Pour accéder commodément à un ensemble de textes utiles, ils peuvent consulter :
Pena-Ruiz, H., *La laïcité*, coll. Corpus, GF Flammarion, 2003 (ISBN 9782080730671)

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 notes : un exercice oral, un rapport d'enquête écrit. La participation fournie à l'ensemble des séances est prise en compte

Enseignants responsables :

Félix BONNET (technologie)

Natacha OUVRIÉ (SVT)

Jean-Louis ROUSSET (PC)

Nombre d'heures : **8 x 1h30 CM**

4 x 1h30 TP

CONTENU

Entre quatre et six notions ou parties de notions traitées sous forme d'activités documentaires, numériques et/ou pratiques et de cours parmi :

- Les éléments chimiques
- Matière et matériaux : quelques exemples
- Transformations de la matière
- La planète Terre
- La gravitation
- Le rayonnement thermique
- Conversions et transferts de l'énergie
- Le signal
- Les capteurs
- La caractérisation du besoin exprimé par l'être humain
- Démarche, créativité, design
- Ingénierie de projet
- Organisation fonctionnelle des objets techniques
- Cycle de vie d'un objet technique
- La transition numérique
- Organisation fonctionnelle du vivant
- Physiologie humain/animale/végétale
- Evolution, biodiversité et écologie

Les notions sont traitées dans le cadre des compétences à développer dans l'enseignement de sciences et technologies décrites dans la lettre de cadrage, notamment les caractéristiques de la démarche scientifique et la compréhension de ce que sont les sciences.

Elles sont mises en perspectives avec les pratiques des futur.e.s enseignant.e.s dans le cadre des programmes de cycle 1, 2 et 3.

BIBLIOGRAPHIE

Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles – lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download?attachment>

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 épreuves écrites sur table d'une durée d'1h30 couvrant tout ou partie des trois disciplines enseignées.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Enseignante responsable : P. Duclos-Grenet

Nombre d'heures : 21 h

CONTENU

Le programme de géographie abordera deux thématiques centrales de la discipline :

- Risques et résilience
- Aménagement des territoires

Le programme d'histoire porte sur la République en France, en revenant sur les principales étapes de sa mise en place et sur les grandes idées qui la fondent.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernstein, Serge, Winock, Michel, *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 2008.
- Clerc, Pascal, *Géographies : épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, 2e édition., Paris, Armand Colin, 2019.

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu : travaux écrits sur table et à rendre, présentations orales, travaux de groupes, interrogations orales.

Enseignant responsable : Bouffort Mathieu

Nombre d'heures : 14x2h de
pratique sportive

CONTENU

2 à 3 activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant d'au moins 2 champs d'apprentissage différents parmi :

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

CA 4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Les étudiants seront amenés à prendre en main une partie de la séance d'EPS sous la responsabilité du professeur.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : épreuve sportive et/ou artistique. Rendu d'un carnet de pratique. Animation de séance.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Contes, mythes, légendes : textes et représentations artistiques

Enseignant responsable : **Bénédicte DUHAMEL**

Nombre d'heures : **2,5h x 14 semaines**

CONTENU

Corpus :
Contes

Laurent Gaudé, *Salina, les trois exils*, éd. Actes Sud, coll. Les Ateliers d'Acte Sud

L'approche comparée de plusieurs contes issus de différentes cultures nous permettra de définir les invariants de ce genre littéraire : structure, personnages et fonctions du conte seront abordés. Avec Laurent Gaudé, nous poursuivrons notre étude en axant notre réflexion sur la figure du conteur. Des ateliers d'écriture et d'oralisation permettront d'écrire des contes à dire en classe. Ils permettront aussi de poursuivre le travail sur la langue entrepris au semestre 1.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 3

Contrôle Continu : évaluations formatives et sommatives tout au long du semestre

Enseignant responsable : Anais Jolly

Nombre d'heures : 1h

CONTENU

Le 2^e semestre sera consacré à l'étude du **jeu comme biais pédagogique**. Les étudiant·es apprendront à expliquer des **règles du jeu** en anglais ainsi qu'à animer une activité de A à Z en groupe. Ils et elles apprendront aussi les différents types de jeux et seront amené·es à créer un jeu pédagogique en anglais qui pourra être testé auprès de leurs élèves dans leurs classes. Ce jeu devra être présenté et les choix pédagogiques défendus.

Tout au long de l'année l'écrit sera travaillé au moyen d'un carnet de bord rendu toutes les 4 à 5 semaines.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des cours (minimum 2 par semestre dont 1 écrit et 1 oral).

Rattrapage :

Epreuve écrite sur table d'1h30 et oral de 30mns.

**Enseignant responsable : Isadora BOURDEAUX et Eric
REGNIER**

Nombre d'heures : 1h TD

CONTENU

ARTS PLASTIQUES ET EDUCATION MUSICALE

Les programmes fixent trois axes de travail:

- 1) approche et appropriations des langages artistiques (pratique et verbalisation)
- 2) approche culturelle transversale (culture artistique, recherches, vocabulaire...)
- 3) place des arts dans la société contemporaine (réflexion critique)

ARTS PLASTIQUES

Ces trois domaines sont abordés à partir de **questionnements pratiques** en rapport avec les 9 notions plastiques : couleur, corps/geste, espace, forme, lumière, matière, outil, support, temps. Ces questionnements sont ensuite développés à travers des apports culturels dans des domaines plastiques variés : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, cinéma, théâtre...

EDUCATION MUSICALE

Les écoutes musicales, en cette deuxième année, sont plus orientée vers la didactique : comment faire écouter et faire pratiquer les élèves. La pratique du nchant chorale est approfondie.

Les objectifs fixés sont de pouvoir :

- _ réfléchir à partir d'une pratique exploratoire
- _ acquérir un vocabulaire spécifique
- _ connaître des périodes artistiques, des oeuvres et pouvoir les convoquer

BIBLIOGRAPHIE

GIBOULET François, **MENGELLE-BARILLEAU** Michèle, *La Peinture*, ed Nathan, coll. Repères pratiques

HECK Christian (sous la direction de), *Histoire de l'art, Moyen Âge : La Chrétienté et l'Islam*, Flammarion, 2011

MIGNOT Claude et **RABREAU** Daniel (sous la direction de), *Histoire de l'art, Temps Modernes*, Flammarion, 2011

HAMON Françoise et **DAGEN** Philippe (sous la direction de), *Histoire de l'art, Epoque contemporaine*, Flammarion, 2011

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100 %) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des TD.

Rattrapage :

CONTENU

Ces travaux dirigés « techniques de recueil de données » font suite à ceux délivrés en première année et au premier semestre de la seconde année. Les étudiant.e.s seront initié.e.s à « l'enquête de terrain » en découvrant une nouvelle technique de recueil des données : l'observation.

Objectifs : À l'issue du semestre, les étudiant.e.s devront être en mesure de faire la distinction entre différentes pratiques d'observation (participantes, non participantes, à couvert ou à découvert) et différentes techniques de recueil de données (entretien semi-directif, questionnaire et observation), pour en saisir les complémentarités et les limites.

Organisation du TD : Après avoir déterminé une thématique et un terrain d'enquête en groupe, les étudiant.e.s seront mis en situation d'observation d'une ou plusieurs situations sociales. En suivant les différentes étapes de la recherche en sciences sociales, les étudiant.e.s seront initié.e.s à la mise en forme d'une problématique de recherche, à la prise de note descriptive, à l'analyse de leurs observations et aux traitements des données. Les notions de réflexivité, d'analyse critique des prénotions seront approfondies et discutées en séance, autour de lectures théoriques ou d'exemples d'enquêtes de terrain ainsi que d'exercices et de discussions à partir des travaux des étudiant.e.s. Un retour collectif sur leurs expériences d'observation sur le terrain, les difficultés ou les questionnements servira de support d'apprentissage.

BIBLIOGRAPHIE

- Arborio A.M., Fournier P. 1996, L'enquête et ses méthodes : l'observation directe, Paris, Nathan.
Beaud S., Weber F. 2003, Guide de l'enquête de terrain, La découverte, « Repères ».
Blanchet A. et alii. 1987, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Dunod.
Quivy R. et Van Campenhoudt L. 1988, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod, Bordas.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Contrôle continu un dossier individuel, un oral collectif.

Régime général :

Contrôles continus : 1 écrit dossier individuel (50% de la note) / 1 oral (50% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens du second semestre : Dossier sur l'observation à remettre sur Eprel

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre - Prendre contact avec l'enseignante dès la parution des résultats de session 1

Précision : dissertation

Enseignante responsable :

Nombre d'heures : hTD

CONTENUS

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : 2 ECTS

Régime général :

Régime dérogatoire :

Rattrapage :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
UFR SCIENCES DE L'EDUCATION, SCIENCES SOCIALES ET STAPS
80, avenue du Général de Gaulle
Immeuble La Pyramide - 6^e étage
94009 - CRETEIL Cedex

SCOLARITE LICENCE 1 PPPE (BUREAU 615)

Gestionnaire de scolarité : M. JEAN-FRANCOIS

mike.jean-francois@u-pec.fr

Tél : 01.45.17.44.65

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MARDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MERCREDI	9h15-13h15	14h30-17h15
JEUDI	9h15-13h15	14h30-17h15
VENDREDI	9h15-13h15	14h30-17h15